



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-15 Portant autorisation de stationnement TAXI 2

Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu la réglementation en vigueur relative à l'exploitation des taxis sur le domaine public communal ;

Vu l'arrêté municipal en date du 17 septembre 2017, autorisant Monsieur PENARD Sébastien, gérant de la société TAXI PENARD TESSIER, à exploiter un véhicule taxi sur la commune de La Ferté-Vidame ;

Vu la demande formulée le 23 mai 2025 par l'intéressé, sollicitant la modification du véhicule affecté au service de taxi ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte du changement de véhicule et de mettre à jour l'autorisation précédemment délivrée ;

ARRETE

Article 1 – Modification de l'autorisation

À compter du 30 mai 2025, Monsieur PENARD Sébastien, gérant de la société TAXI PENARD TESSIER, est autorisé à exploiter un véhicule taxi de marque SKODA, immatriculé GT-088-EY, en remplacement du véhicule précédent Renault Mégane, immatriculé FZ-193-BB.

Article 2 – Conditions d'exploitation

Cette autorisation est délivrée dans le cadre de l'arrêté municipal du 17 septembre 2017 et reste soumise au respect des obligations réglementaires en matière de transport public de personnes, notamment en ce qui concerne :

- La validité des documents administratifs (carte grise, assurance, contrôle technique) ;
- L'affichage des éléments d'identification du taxi conformément à la réglementation en vigueur ;
- Le respect des zones de stationnement autorisées.

Article 3 – Stationnement affecté

Le stationnement identifié TAXI 2 reste attribué à Monsieur PENARD Sébastien pour l'exercice de son activité.

Article 4 – Exécution

Madame le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à l'endroit concerné.

Fait à La Ferté-Vidame, le 27 mai 2025

Madame le Maire,



Catherine STROH